



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 050  
Séance du 3 juillet 2020

**Convention attributive d'aide dans le cadre de l'appel à projet Chaires en Intelligence Artificielle de l'ANR pour le projet « Responsable IA » - Laboratoire CDEP**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 32*  
*Nombre de membres présents : 17*  
*Nombre de membres représentés : 4*

*Nombre de vote pour : 21*  
*Nombre de vote contre :*  
*Nombre d'abstentions :*

*Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 12 juin 2020.*

La convention attributive d'aide dans le cadre de l'appel à projet Chaires en Intelligence Artificielle de l'ANR pour le projet « Responsable IA » - Laboratoire CDEP, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 3 juillet 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Subvention de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche)  
dans le cadre de l'Appel à projets Chaires de recherche  
et d'enseignement en intelligence artificielle du plan d'action 2019**

Intitulé du projet : « IA Responsable : Chaire IA Responsable »

Descriptif : L'Europe souhaite devenir un leader mondial du développement et de l'utilisation de l'IA en favorisant une approche éthique, respectueuse des droits humains. Il appartient aux concepteurs, fabricants, et aux entreprises et administrations utilisatrices, de concevoir, développer et utiliser un produit ou un système d'IA "éthique by design" tout au long de son cycle de vie. Dans un Guide éthique d'avril 2019, les experts de haut niveau en IA, nommé par la Commission européenne, ont livré les clés pour aider ces parties prenantes à s'engager dans la voie d'une IA éthique. Ils ont proposé, notamment, une méthode d'auto-évaluation de l'outil ou système d'IA afin de vérifier/tester si elle est éthique by design et de rendre opérationnelle la confiance dans l'IA. Ce projet de chaire « IA Responsable » répond aux encouragements exprimés par l'Union européenne de mettre en place une éthique by design des produits et systèmes d'IA. Les développements de l'IA sont donc aujourd'hui intimement associés aux questions juridiques et éthiques. Afin de circonscrire le projet, nous avons ciblé 3 axes de travail : l'axe "Santé & Médecine du futur", l'axe "Industrie 4.0 & Systèmes de production innovants" et l'axe "Administration 2.0 & Territoires intelligents". Les objectifs de cette chaire seront triples : Tout d'abord, dans le volet « Recherche », la chaire aura pour objectif de mener des recherches en interdisciplinarité pour répondre aux nécessités actuelles d'une IA responsable et respectueuse des droits humains. Ensuite, dans le volet « Enseignement », la chaire mettra en place le DU "Technologies, Ethique & Droit en Intelligence artificielle", qui est une formation encore inédite, de niveau Bac + 5, destinée à former les étudiants scientifique et juriste à l'IA, au droit et à l'éthique afin de développer un langage commun, d'encourager l'interdisciplinarité et de répondre aux objectifs européens de conception et d'utilisation éthique de l'IA. Enfin, dans le volet « Valorisation & transfert », la chaire aura pour but de concevoir un nouvel outil inédit de Compliance éthique de l'IA pour répondre aux incitations européennes et françaises demandant à ce que les produits et systèmes d'IA puissent être testés en termes de respect du droit et de l'éthique.

Coordinateur : Université d'Artois - Centre Droit Ethique et Procédures (CDEP)

Aide allouée pour l'Université d'Artois : 599 940 € (ANR) et 150 000 € (Région)

Coût total du projet pour l'Université d'Artois : 1 295 739 €

Bénéficiaire : Université d'Artois – Centre Droit Ethique et Procédures (CDEP)

Responsable scientifique pour l'Artois : Nathalie NEVEJANS (CDEP)

### Budget

Financements (en €)	Fonds propres	ANR	Région	CNRS	Coût total
Fonctionnement		134 940 €			134 940 €
Equipement		14 000 €			14 000 €
Personnel	486 105 €	451 000 €	150 000 €	59 694 €	1 146 799 €
<b>Total</b>	<b>486 105 €</b>	<b>599 940 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>59 694 €</b>	<b>1 295 739 €</b>

<b>Fonctionnement :</b> Documentation et abonnements, Prestations : frais de publication, développement de l'outil de compliance éthique, Frais d'organisation de colloques, missions, Frais d'environnement (8% des dépenses directes)	    <b>10 000 €</b> <b>28 000 €</b> <b>52 500 €</b> <b>44 440 €</b>
<b>Equipement :</b> Matériel informatique (PC, imprimantes).	<b>14 000 €</b>
<b>Personnel :</b> Implication de 3 personnels permanents UArtois du CDEP (1 MCF à 80 %, 2 MCF à 20 %), 1 doctorant (50 %), 2 décharges d'enseignement. Implication d'1 personnel CNRS-CRIL, Recrutement : 1 doctorant et 6 IGR (1 pour 48 mois, 1 pour 24 mois et 4 pour 12 mois).	    <b>486 105 €</b> <b>59 694 €</b> <b>601 000 €</b>